



"U, équipés d'opulence"

Le Bénévole

Le Président de l'association

Signatures précédées de la mention manuscrite « *Lu, compris et approuvé* »

Fait en deux exemplaires originaux à PERTUIS, le *17/04/2024*

L'Association Jeunesse-Sports-Performances et
reconnaisseent n'avoir qu'un engagement moral l'un envers l'autre.

✓ Dans le cas où mes compétences, certifiées par mon diplôme, sont supérieures à celles d'une personne de l'équipe, si je constate que cette personne est dans l'ignorance d'une situation ou d'un élément de réglementation, ou s'apprête à commettre une erreur représentant un danger, il est de ma responsabilité d'agir immédiatement en informant et en corrigeant la situation.

✓ En tant que bénévole j'assume mes responsabilités dans mes missions et dans mes actes, au même titre que les autres membres de l'équipe. Par exemple, être bénévole en charge d'un groupe d'enfants implique les mêmes responsabilités qu'une personne salariée au même poste.

✓ J'atteste avoir pris connaissance de la réglementation, exigible niveau B.A.F.A, regisstant les accueils de jeunes (ALSH et ALH).

✓ De la même manière, l'Association peut me remercier de mes services, sans raison, ni contrainte, ni préavis.

✓ A ce titre, je peux rompre sans raison, ni contrainte, ni préavis, mon action auprès de l'association.

✓ Je soussigné(e) *Félicita Hervé*, reconnaît nos engagements moraux mutuels.
Cette convention permet d'officialiser votre implication au sein de l'Association Jeunesse-Sports-Performances. Ce document n'a pas vocation de contrat de travail, il souligne ménageant à titre bénévole, avec l'Association Jeunesse-Sports-Performances.

Cette convention permet d'officialiser votre implication au sein de l'Association Jeunesse-Sports-Performances. Ce document n'a pas vocation de contrat de travail, il souligne simplement nos engagements moraux mutuels.

CONVENTION DE BENEVOLE